

1. *Débitrice:* **Vente mobilière aux enchères publiques**

2. *Remarques:* Vente mobilière aux enchères publiques

Le mardi 24 juin 2003 à 10 h. 30 à la salle des ventes de l'Office des poursuites de Genève, 3e étage, rue de l'Hôtel de Ville 11, 1204 Genève, aura lieu la vente aux enchères publiques et au comptant, sans garantie de la part de l'Office, des actifs suivants:

- 72 actions nominatives d'une valeur nominal de CHF 100.- chacune, nos 1275 à 1346, représentées par le certificat indivisible no 22 de la SI Malagnou-Soleil, conférant la jouissance de l'appartement no 36 de 5 pièces au 2e étage avec cave et garage de l'immeuble sis route de Malagnou 28, commune de Genève, section Eaux-Vives.

L'Office est estimé le certificat d'actions susmentionné à CHF 700'000.-

(dossier traité par Sandra Dayer-Spirgi, juriste, tél. 022 327 25 66).

- Un certificat d'actions no 97 d'une valeur nominale de CHF 100.- représentant l'action no 567 de la SI Résidence-Belvédère, à laquelle est attachée la jouissance d'un studio, lot no 19.93 de la parcelle 933, sis chemin Tavernay 11, commune du Grand-Saconnex.

L'Office a estimé le certificat d'actions susmentionné à CHF 40'000.-

(dossier traité par Sandra Dayer-Spirgi, juriste, tél. 022 327 25 66)

- 150 actions nominatives nos 150 à 298, ainsi que l'action no 3 de Sotalex SA.

L'Office a estimé l'ensemble de ces actions à CHF 0.-

(dossier traité par Sandra Muller, juriste, tél. 022 327 21 72).

Le paiement devra être effectué comptant. Toutefois, moyennant le versement en espèce ou un chèque de CHF 15'000.-, émis en faveur de l'Office des Poursuites de Genève par un établissement bancaire sur lui même, un délai de 20 jours pourra être accordé pour le règlement du solde du prix d'adjudication. Un intérêt de 5% sera calculé sur le solde à payer.

Les créanciers gagistes seront autorisés à acquérir par compensation jusqu'à hauteur de leur créance.

Office des Poursuites

1211 Genève 3

(01036038)